

Communications

Examens de spécialiste

Examen de spécialiste en vue de l'obtention du titre de spécialiste en chirurgie de la main

Lieu: Examen écrit: 13h00–15h00 CET – en ligne via Zoom

Examen oral: Londres (Royaume-Uni)

Date:

Examen écrit: 18 mars 2022

Examen oral: 4/5 juin 2022

Délai d'inscription: 30 octobre 2021 – remise des documents de candidature pour la vérification des conditions d'admission par la Société Suisse de Chirurgie de la Main

30 novembre 2021 – inscription auprès du EBHS (l'inscription est à faire par la candidate ou le candidat même à l'aide de la recommandation qui aura été demandée au préalable)

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies → Chirurgie de la main

Examen de formation approfondie en vue de l'obtention de la formation approfondie en psychiatrie de consultation et de liaison au titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie

Lieu: CHUV, Les Allières, Av. de Beaumont 23, 1011 Lausanne

Date: le mercredi 23 mars 2022

Délai d'inscription: le lundi 8 novembre 2021 (y c. envoi du travail écrit)

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies → psychiatrie et psychothérapie

Mise au concours Prix «Interprofessionnalité» de l'ASSM 2021

Recherche initiatives liées au Covid-19

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, beaucoup de choses ont changé: pour les personnes, la société, le système de santé, l'économie et dans de nombreux autres domaines de la vie. Les actrices et acteurs du système de santé sont fortement sollicité.e.s et accomplissent leur travail avec un engagement remarquable. La pandémie a encore renforcé l'importance de la collaboration interprofessionnelle (CIP). Quels enjeux et quels changements peut-on identifier? Que pouvons-nous apprendre de cette crise? Des exemples concrets de la pratique récente peuvent apporter des réponses à ces questions. Cette année, l'ASSM met au concours le Prix «Interprofessionnalité» pour la dernière fois, avec un focus sur la «présentation d'initiatives remarquables de CIP pendant la pandémie de Covid-19». Il peut s'agir d'initiatives structurées ou spontanées, de réorientations, de réorganisations, etc. Toutes les requêtes qui remplissent les critères énoncés ci-dessous seront récompensées par un certificat de reconnaissance et présentées sur le site internet de l'ASSM.

Critères

- Il s'agit d'une initiative mise en œuvre en 2020 et/ou 2021 (et non pas d'une idée ou d'un concept).
- Au moins trois groupes professionnels à l'activité autonome sont impliqués dans le projet; en conséquence, la requête doit être signée par au moins trois personnes appartenant à des groupes professionnels différents.

- L'initiative se distingue par son originalité et son innovation et/ou par sa mise en œuvre.
- L'initiative est décrite de manière compréhensible et aborde les principaux facteurs de succès et les éventuels obstacles.
- La requête expose comment les patient.e.s et/ou leurs proches sont impliqué.e.s dans le projet en tant que partenaires.
- La requête présente de manière convaincante la valeur ajoutée de l'initiative pour les professionnel.le.s impliqué.e.s.
- La requête fait référence à la Charte 2.0 «La collaboration interprofessionnelle dans le système de santé» et précise quels éléments de la charte ont été intégrés à l'initiative (cf. ci-dessous).
- Dans une brève lettre d'accompagnement, une instance hiérarchique supérieure fait part de son évaluation de l'initiative.

Les candidatures pour le prix doivent être soumises jusqu'au 30 septembre 2021. Les prix seront remis dans le cadre d'une manifestation interactive qui se déroulera début 2022. A cette occasion, les initiatives seront discutées avec les patient.e.s et les étudiant.e.s des professions de la santé. L'objectif sera de réunir les points de vue et les besoins des professionnel.le.s de la santé, des étudiant.e.s, des patient.e.s et des autres partenaires en matière d'interprofessionnalité. Les participant.e.s seront informé.e.s des détails en temps utile.

Andrea Kern, collaboratrice scientifique à l'ASSM ([a.kern\[at\]samw.ch](mailto:a.kern[at]samw.ch)), se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.